

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
8 Février 2019**

**OBJET : Prise en location d'un local situé 42/44 boulevard Michelet, 13008 Marseille destiné à l'installation d'une maison du bel âge.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 8 Février 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver, sous réserve d'une estimation locative conforme des domaines, la prise en location du local situé 42/44 boulevard Michelet à Marseille 13008, en vue d'y installer une maison du bel âge ;
- d'autoriser la signature dudit bail ainsi que de tout autre document se rapportant à cette location.

Le montant du loyer annuel de 43.200 € TTC, auquel il faudra ajouter les charges de copropriété, et la taxe foncière sera imputé au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**